

FAB
VZE

Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

ABCM, AJFE, APEPA, CPA, CUBI, d'Kinderstüb, Eltern Alsace, FEC, FILAL, Grenz'up, Heimetsproch un Träditiön, ICA, Lehrer, Misela, OMA, Regioschule, SACBA, Schick'Süüd, Schwalmela, Sprochrenner, Üssbildung

Colmar le 27 mai 2020

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris

Objet : Appel pour un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur.

Monsieur le Président de la République,

La fédération Alsace bilingue qui regroupe 21 associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace a récemment lancé **un Appel pour un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur**. Elle a l'honneur de vous le faire parvenir en pièce jointe avec la liste des signataires.

Notre démarche a rencontré un très grand intérêt et obtenu une large adhésion. Sans grands moyens de communication et sans grands relais, nous avons réussi à réunir sur ce texte un peu plus de **1000 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel des deux rives du Rhin**, parmi lesquelles **79 grands élus allemands** du Parlement européen, du Bundestag, du Landtag du Bade-Wurtemberg et de villes du Bade-Wurtemberg, et de **131 grands élus français** du Parlement européen, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil régional du Grand Est, des deux Conseils départementaux alsaciens et de villes d'Alsace.

Monsieur le Président de la République nous vous prions de bien vouloir prendre cet appel en considération. Nous serions heureux **de pouvoir référer aux signataires de vos intentions** quant à un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur, la France contribuant au financement de l'enseignement du français en Bade-Wurtemberg et l'Allemagne à celui de l'enseignement de l'allemand en Alsace. Comme nous serions heureux de pouvoir nous en entretenir avec vous.

Vous voudrez considérer notre démarche comme étant une contribution à la mise en œuvre des principes énoncés par les articles 10 et 11 du traité dit d'Aix-la-Chapelle qui prévoit une plus grande coopération entre la France et l'Allemagne.¹

Nous ne doutons pas que vous voyez grand intérêt pour la France à promouvoir l'enseignement de la langue française sur la rive droite du Rhin et de celui l'enseignement de la langue allemande sur la rive gauche, et à en partager, au moins en partie, le financement avec l'Allemagne.

Comme le démontre l'assentiment que notre appel y a recueilli, il existe d'évidence dans la Région du Rhin supérieur, **en Alsace comme au Bade-Wurtemberg, une demande pour qu'elle serve de champ d'application de ces enseignements selon la modalité financière proposée par l'appel.**

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président

Pièce jointe : le texte de l'appel et la liste des signataires

Post scriptum : Un courrier de même teneur sera envoyé :

- au Premier ministre
- au ministre de l'Éducation nationale
- au président de l'Assemblée nationale et du Sénat
- au recteur du Grand Est
- à la rectrice de l'Académie de Strasbourg
- au président de l'A-N et du Sénat
- au président de la région Grand Est
- à la présidente du CD du 68 et au président du CD du 67
- au président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'A-N

et aussi

- à Madame la Chancelière Merkel
- à Madame la Ministerin für Bildung und Forschung
- au Président du Bundestag et du Bundesrat
- au Ministre-président du Bade-Wurtemberg
- à la Ministerin für Kultus, Jugend und Sport
- au président du Landtag du Bade-Wurtemberg
- au Regierungspräsidium de Freiburg et de Karlsruhe

Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex Tél. 03 89 20 46 87 Fax 03 89 20 43 79

www.federation-alsace-bilingue.org / president.fab-vze@orange.fr

¹ Article 10 : « Les deux États rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, à l'adoption, conformément à leur organisation constitutionnelle, de stratégies visant à accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire, à une action en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes et à la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnels, ainsi que de doubles programmes franco-allemands intégrés relevant de l'enseignement supérieur ». Article 11 : « Les deux États favorisent la mise en réseau de leurs systèmes d'enseignement et de recherche ainsi que de leurs structures de financement. »